



Patrimoine naturel
et eau



Cadre de vie,
urbanisme,
patrimoine bâti



Développement
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG



Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti



Patrimoine naturel
et eau



Cadre de vie,
urbanisme,
patrimoine bâti



Développement
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

Publication d'un recueil d'ex-
périences
2 fiches techniques éditées

CONTACT

Grégory Boulon
Tél. : 03 27 14 90 89
Lise De Baere
Tél. : 03 27 14 90 87

PARTENAIRES

Espaces naturels régionaux
CAUE du Nord
Conseil Général du Nord
DDTM
DREAL
Scot Cambrésis
Pays du Cambrésis
Bureau d'études Obras

Vers un urbanisme de Qualité : accompagnement technique des communes dans la phase opérationnelle

En 2011, les services du Parc ont apporté un accompagnement technique aux communes d'Ors et Eppe Sauvage engagées dans le projet régional « Vers un urbanisme de Qualité ». Cette assistance s'est traduite pour la commune d'Ors par le lancement d'un appel d'offre auprès de bailleurs, par la rédaction d'un cahier des charges pour engager une mission de communication sur le projet et mobiliser les futurs maîtres d'ouvrage. Pour la commune d'Eppe Sauvage, l'objectif était de contribuer à fédérer les partenaires pour l'élaboration d'un PLU Grenelle II intégrant l'approche « urbanisme de projet ».

Parallèlement, des actions de sensibilisation et de valorisation du projet, coordonnées par ENRX, ont été menées à l'échelle régionale. Cette démarche visait à faire la promotion des 6 projets et favoriser le transfert d'expériences à d'autres territoires.

En septembre 2011 un recueil d'expériences « 6 histoires pour y croire » a été édité. Ce document présente le récit des 6 projets et offre des pistes de réflexion pour ceux qui voudraient s'engager dans un projet d'aménagement et de construction de logements partagés par les habitants et dans le respect de l'environnement. Des fiches techniques présentant les esquisses réalisées par les 3 bureaux d'études et les Avant Projet Sommaire ont également été réalisées.

Le 15 novembre 2011, une journée de débat a été organisée à l'occasion de la sortie du recueil d'expériences à l'Hôtel de Région. L'enjeu de cette journée était d'échanger sur la question de l'urbanisme de qualité en milieu rural dans la région. Les élus et techniciens présents ont ainsi pu débattre sur les difficultés rencontrées et les solutions qui peuvent être apportées pour réaliser des projets d'urbanisme durable en milieu rural ou péri-urbain.



Table-ronde Hôtel de Région - 15 novembre 2011



Réponse à l'appel à candidature RENOUEUR : Renouvellement urbain et écologique des espaces ruraux.

En avril 2011, en partenariat avec ENRX, et les deux autres Parcs de la région Nord Pas de Calais, le Parc naturel régional de l'Avesnois a répondu à un appel à projet du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement portant sur la « maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation ». La réponse à cet appel à candidature relevait de la volonté d'encourager les projets favorisant une gestion économe de l'espace par un réinvestissement du patrimoine bâti existant et/ou de friche pour répondre aux besoins identifiés en termes de logements et/ou d'équipements.

Le dossier déposé par ENRX, en qualité de maître d'ouvrage, a reçu un avis favorable de l'Etat en juillet 2011. C'est pourquoi, durant le dernier semestre 2011, les équipes des trois Parcs et d'Enrx ont travaillé à l'élaboration du dossier de candidature à envoyer, en 2012, aux communes et communautés de communes. L'objectif est d'apporter une aide technique et financière à deux projets par Parc. Les projets retenus doivent s'inscrire dans le cadre d'un processus de renouvellement urbain qui peut être envisagé à plusieurs échelles : échelle de la planification (identification du gisement foncier disponible en terme de bâti sous-utilisés ou friches, échelle de la programmation (vérifier l'adéquation entre le projet et le bâti à réhabiliter), échelle du projet architectural (favoriser une réhabilitation écologique et patrimoniale du bâti).



Chapitre consacré à Eppe Sauvage



Chapitre consacré à Ors

Suivi des documents d'urbanisme

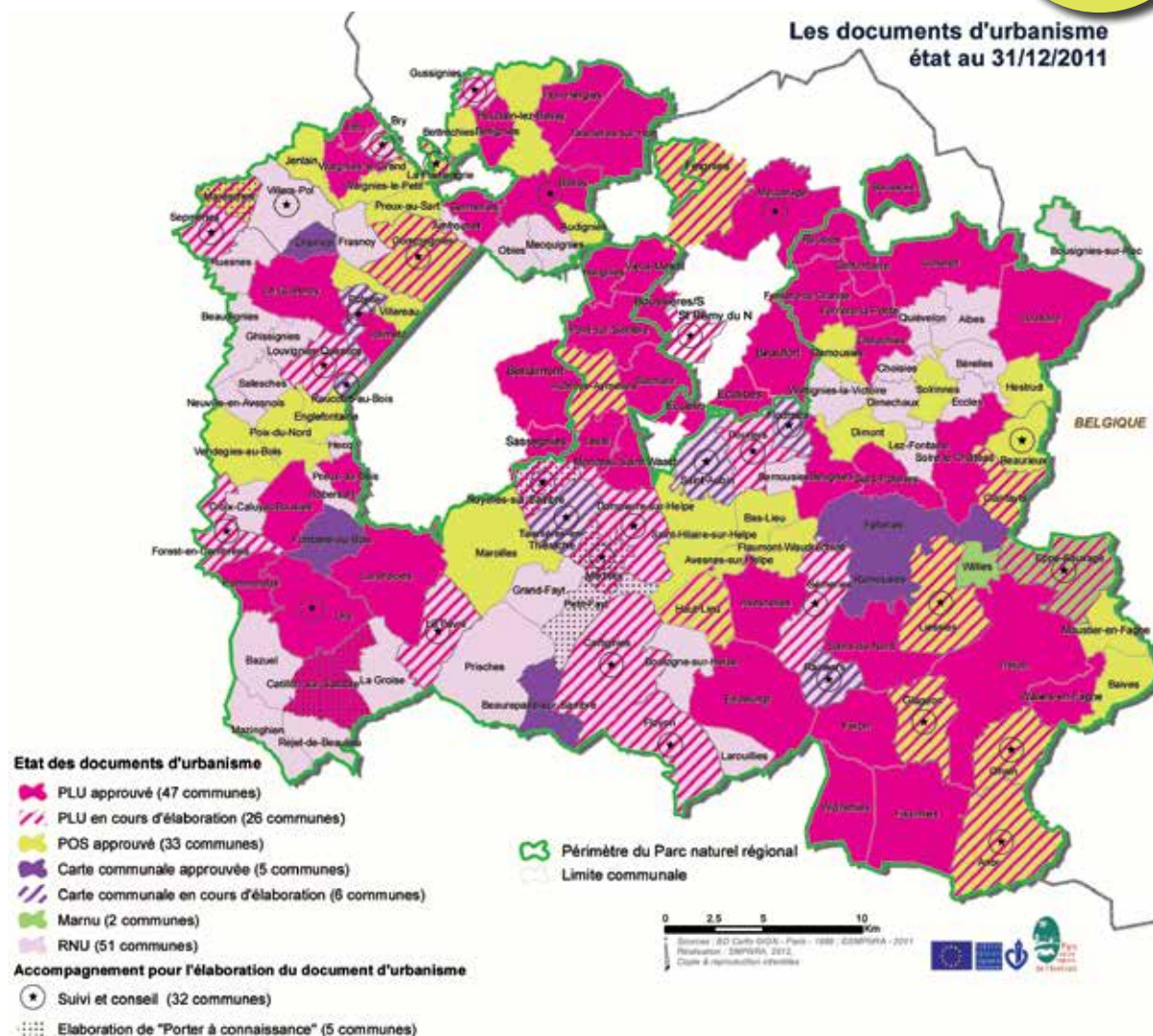
Suite à la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le Parc naturel régional de l'Avesnois est associé à toute procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme (Plan local d'urbanisme ou carte communale). La mission du Parc est essentiellement une mission d'information et de conseil pour favoriser la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et les mesures de la charte. Ce travail de concertation, mené avec l'ensemble des services associés, permet d'accompagner les communes dans la définition de leur projet d'aménagement tout au long de la procédure.

Poursuite d'une assistance technique spécifique auprès des communes en Natura 2000

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, la préservation des écosystèmes et de l'environnement est une obligation réglementaire. Ainsi, les évolutions récentes des codes de l'Urbanisme et de l'Environnement imposent aux communes concernées la réalisation d'une analyse des incidences de leur document d'urbanisme sur les sites Natura 2000.

Cette étude complémentaire, réalisée par un bureau d'études spécialisé en écologie, s'effectue sur la base du projet de développement porté par la commune (Projet d'aménagement et de développement durable - PADD - dans le cas d'un PLU). Une attention particulière est portée sur les zones d'urbanisation future (zones à vocation d'habitat, zones économiques...) afin de vérifier que le projet ne menace pas les enjeux de conservation des sites Natura 2000 à proximité.

En effet, l'objectif de cette étude complémentaire est d'analyser les impacts potentiels du PLU sur les habitats naturels et/ou les espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés. Si d'éventuelles incidences sont identifiées (destruction d'un habitat naturel, perturbation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire...), cette étude permettra de proposer des solutions alternatives de manière à supprimer ou réduire les dommages occasionnés.



Patrimoine naturel
et eau



Cadre de vie,
urbanisme,
patrimoine bâti



Développement
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

32 communes accompagnées
par le Parc
5 porter à connaissance
réalisés

CONTACT

Perrine Arfaux
Tél. : 03 27 14 90 82
Lise De Baere
Tél. : 03 27 14 90 87
Michaël Leseine
Tél. : 03 27 14 90 88

PARTENAIRES

DDTM, DREAL, bureaux
d'études, Conseil Général,
CAUE, Chambre d'Agriculture,
STAP...

Si, malgré ces mesures, il existe une persistance d'impacts significatifs, les services de la DREAL déclenchent une procédure d'évaluation environnementale qui aboutira à la proposition de mesures compensatoires.

En 2011, le Parc a poursuivi son accompagnement technique et financier de communes situées en zone Natura 2000. Cet accompagnement s'est traduit par la co-réalisation avec la DDTM et la DREAL du cahier des charges du document d'urbanisme et de l'étude complémentaire, ainsi que par le suivi technique du travail de l'écologue.

QUELQUES CHIFFRES

Présentation GTP Thiérache
6 entités paysagères (sur les 8 que compte le Parc) ont fait l'objet d'un guide technique des paysages
31 communes concernées par l'entité paysagère de la Thiérache
25 personnes présentes le 4 mai 2011

« Rencontre habitants »
Lotissement de près de 14000m² (16 logements en projet)
50% des habitants concernés présents

CONTACT

Perrine Arfaux
Tél. : 03 27 14 90 82

PARTENAIRES

DDTM, CG 59, CAUE du Nord, Communes, Bureaux d'études et aménageurs

Concertation sur les projets d'aménagement et conception d'outils de sensibilisation

Projet :
Aménagement durable du territoire

Présentation du Guide Technique des Paysages de la Thiérache autour d'une balade contée à Etroeungt

Depuis 1999, Le Parc réalise pour chaque entité paysagère du territoire un Guide Technique des Paysages. Ce document a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et évolutions paysagères à prendre en compte lors de projets d'aménagement communaux ou intercommunaux, notamment les études cadre de vie et les documents d'urbanisme.

Pour le lancement de son dernier guide portant sur les communes de la Thiérache, les services du Parc ont souhaité aborder la présentation du document, sous une forme nouvelle, plus participative, pour permettre une meilleure appropriation et utilisation du document par les élus du territoire concerné.

Après une présentation en salle plus formelle, une conteuse a illustré les thèmes du guide à travers une balade contée. Le circuit comportait plusieurs points d'arrêt sur la commune et un conte mettait en avant les grands enjeux du territoire en matière de paysage et de préservation de l'environnement.



Balade contée Etroeungt mai 2011



Organisation d'une « Rencontre habitants » à Villereau

La Charte du Parc se donne pour ambition d'impliquer et de donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable du territoire. Pour répondre à ces objectifs, les services du Parc s'attachent à organiser des temps de concertation sur les projets d'aménagement en faveur de la prise en compte de l'« expertise d'usage » des habitants.

Dans cet objectif, une « rencontre habitants » a été organisée le 25 juin 2011 dans le cadre d'un projet de lotissement sur la commune de Villereau. En effet, suite à une étude paysagère et environnementale menée en partenariat avec le Parc, des prescriptions avaient été intégrées dans le permis d'aménager et le règlement du lotissement. Cette rencontre a permis d'échanger sur les notions de patrimoine bâti, d'intégration paysagère et de prise en compte de l'environnement pour favoriser une meilleure appropriation des enjeux par les nouveaux habitants (plantations de haies, choix des matériaux de construction, infiltration des eaux de pluie, gestes éco-citoyens...).

Des avis sur les projets pouvant impacter l'environnement et le paysage

En vertu du Code de l'environnement, le Préfet sollicite l'avis du Parc sur les projets de travaux soumis à étude d'impact (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement agricoles ou industrielles, aménagements fonciers, projets éoliens, ZDE...) ou à la Loi sur l'eau. La loi impose ce type d'études, par exemple, lors du dépassement de 100 vaches par exploitation ou d'une demande d'extension de carrière. Les services du Parc sont parfois associés en amont par les porteurs de projet, permettant ainsi une meilleure prise en considération de la Charte et des attentes du Syndicat Mixte. Le Parc est parfois aussi amené à rencontrer les porteurs de projets après avoir rendu son avis, afin de se concerter sur la prise en compte de ses données ou des mesures compensatoires préconisées.

En 2011, 5 avis ont été rendus sur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement agricoles, 2 sur des ICPE industrielles. D'autres avis du Parc ont par ailleurs portés sur le projet Noréade de liaison Avesnois-Pecquencourt et le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Les projets de radiotéléphonie mobile et de réseaux électriques

Le bureau du Syndicat Mixte du Parc rend également un avis sur les projets d'installation ou modifications de pylônes de radiotéléphonie mobile sur sollicitation de l'Instance de concertation sur la radiotéléphonie (ICR). Depuis 2009, ces avis, fondés sur des critères paysagers, ne sont rendus par le Parc qu'après s'être assuré que le Maire concerné ait été informé du projet par l'opérateur.

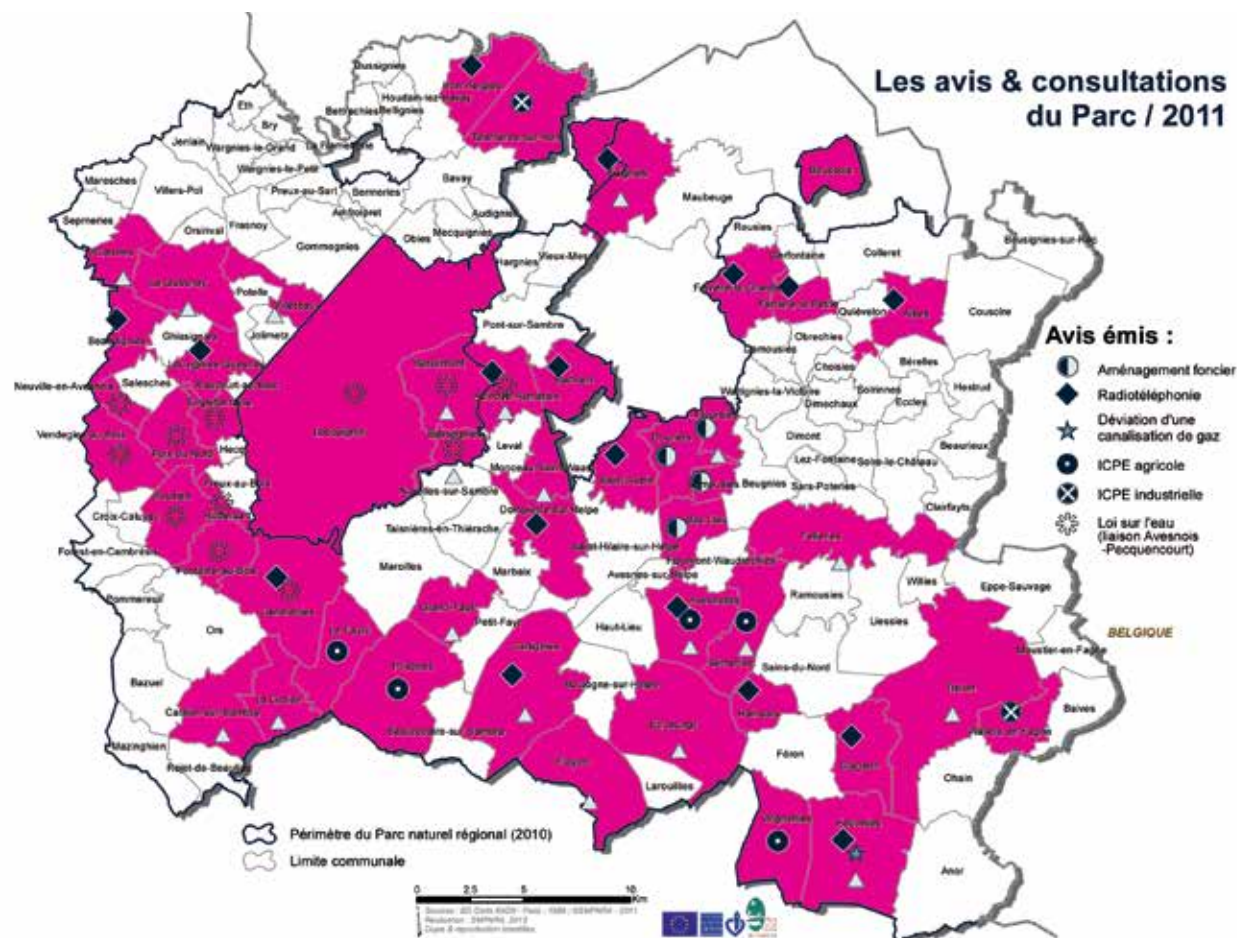
D'autres avis du Parc, également fondés sur des critères paysagers, portent sur des implantations ou des modifications de réseau électrique (articles 49 et 50).

Aménagements fonciers

A l'occasion d'un remembrement ou d'un aménagement foncier, la mise en œuvre des travaux connexes doit être réalisée dans le respect de l'environnement notamment des préconisations liées à l'étude d'impact. Dans ce cadre, les services du Parc peuvent apporter une assistance technique aux associations foncières de remembrement qui le souhaitent. Celles-ci peuvent bénéficier d'un cahier des charges précis pour la réalisation des travaux de plantation et de schémas de plantations pour la constitution de nouvelles haies.

Afin de pouvoir replanter l'Aubépine, essence sensible au feu bactérien dont la plantation est soumise à autorisation, le Parc accompagne également les associations foncières dans leurs demandes de dérogation auprès du Service Régional de l'Alimentation.

A titre d'exemple, les services du Parc ont apporté fin 2011, un soutien technique auprès de l'association foncière de remembrement d'Avesnelles.



Patrimoine naturel
et eau



Cadre de vie,
urbanisme,
patrimoine bâti



Développement
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

1 avis sur le SRCAE
2 avis des ICPE industrielles
5 avis sur des ICPE agricoles
1 avis sur un projet de déviation de canalisation de gaz
1 avis sur un projet d'aménagement foncier
1 avis sur un projet Loi sur l'eau (Liaison Avesnois-Pecquencourt)
12 avis sur des articles 50
11 avis sur des articles 49
19 avis portant sur la radiotéléphonie mobile

CONTACT

Perrine Arfaux
Tél. : 03 27 14 90 82

PARTENAIRES

DREAL, communes, porteurs de projets et leurs bureaux d'études, STAP, CG59

Préservation concertée du bocage

FICHE TEST

Exploitation des données «bilan»
saisies via l'outil EVA (cf. P4)

Projet :
Aménagement
durable du territoire



Patrimoine naturel
et eau



Cadre de vie,
urbanisme,
patrimoine bâti



Développement
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place de la démarche :

- 8 nouvelles communes ont délibéré pour la mise en place d'une démarche de préservation concertée du bocage,

- 12 réunions de concertation ont été organisées par les communes avec l'assistance technique du Parc.

Suivi de la démarche :

- 4 communes accompagnées en 2011 pour des actions de replantations.

Depuis 2002 : plus de 4 000 km de haies et d'alignements d'arbres préservés

CONTACT

Michaël Leseine
Tél. : 03 27 14 90 88

ACTEURS

Chambre d'agriculture
DDTM
Conseil général
Bureaux d'études

Avec plus de 4000 km de haies et d'alignements d'arbres préservés, la préservation concertée du bocage a été plébiscitée par plus de soixante communes depuis sa mise en place, en 2002. En règle général, cette démarche de préservation est mise en oeuvre dans le cadre de l'élaboration d'un PLU ou parallèlement à la mise en place d'une carte communale.

En 2011, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est particulièrement penché sur les modalités d'accompagnement des communes, pour optimiser la gestion de cette préservation. Dans le cadre du programme des Forums 2011, en juin, une demi-journée a été consacrée à cette thématique. L'objectif était de rappeler la démarche ; de mettre l'accent sur l'application concrète de la procédure en cas d'arrachage de haie ; puis d'identifier les attentes des communes en matière d'accompagnement (quelles difficultés rencontrées, quels outils mettre en place? ...)

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a apporté sa contribution par une assistance technique auprès des acteurs locaux concernés (communes, exploitants agricoles, aménageurs, particuliers...). Plusieurs services ont notamment été proposés : saisie des déclarations préalables en cas de demande d'arrachage de haie, élaboration de schémas de plantations, montage de dossiers de demandes de dérogation pour la plantation d'aubépines, demandes de subventions pour l'entretien...

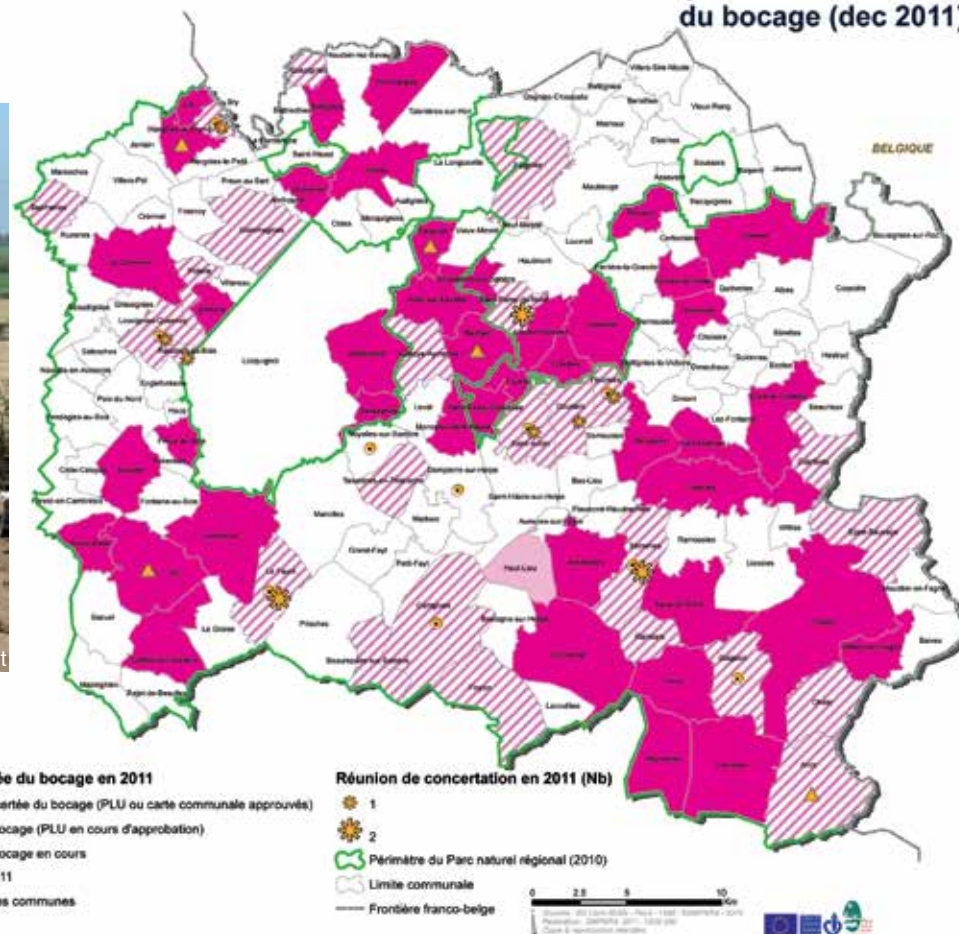
Début 2011, dans le cadre d'un partenariat avec le lycée agricole Charles Naveau de Sains du Nord, le Parc naturel régional de l'Avesnois a mis en place un chantier de plantation avec une trentaine d'élèves. Le temps d'une journée, ce chantier leur a ainsi permis de se familiariser avec les techniques de plantation de haies bocagères, tout en participant à la reconstitution du maillage bocager sur la commune de Bachant.

Afin d'optimiser la démarche de préservation concertée du bocage, les services du Parc naturel régional de l'Avesnois ont par ailleurs souhaité engager une évaluation pour identifier les grands axes de travail en vue de la poursuite de cette action dans le cadre de la nouvelle charte. Ce travail fut l'objet d'un stage de plusieurs mois confié à Julie Aillaud, étudiante en Licence Aménagement, Urbanisme et Développement Territorial Durable. Après plusieurs entretiens avec les acteurs locaux, dont élus et exploitants agricoles, plusieurs pistes d'actions ont été dégagées. Notamment la piste consistant à renforcer la communication auprès des communes et la sensibilisation auprès des exploitants agricoles et des habitants. Ce stage a enfin permis d'identifier les élus référents par commune, interlocuteurs privilégiés pour favoriser une meilleure gestion de la démarche de préservation concertée du bocage.



Plantation de haies à Bachant

Bilan de la protection concertée du bocage (dec 2011)



Contexte et motif de l'action :

Le territoire du Parc est caractérisé par la présence de milieux bocagers de qualité. Ces milieux représentent un intérêt d'un point de vue écologique mais aussi paysager. En 1998, 12 000 kilomètres de haies ont été inventoriés. Conscientes de l'intérêt de préserver ces éléments paysagers, de nombreuses communes du Parc affichent la préservation du bocage comme une priorité de leur projet communal. Aussi, depuis 2002, le Parc propose son assistance technique aux communes qui élaborent leur document d'urbanisme. Cet accompagnement s'appuie sur une démarche de concertation avec les acteurs locaux notamment les agriculteurs

Répartition du temps d'ingénierie par phases (Second semestre 2011)

Suivi de la démarche 13%

- Accompagnement des communes pour la gestion de la démarche (déclaration préalable d'arrachage, mise en place de mesures compensatoires, réalisation des schémas de plantations...).
- Information des exploitants, des élus, des habitants et des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par des éléments préservés.
- Mise en place de chantiers pédagogiques de replantation (lycée agricole)



Animation de la démarche 20%

- Préparation et animation des réunions de concertation en commune (travail de préparation cartographique, accompagnement de la commune, animation des réunions avec les exploitants agricoles pour identifier le maillage bocager à préserver sur la base des documents cartographiques support)
- Assistance technique pour l'organisation de la consultation ayant pour objet la modification ou la validation de la proposition cartographique issue des réunions de concertation
- accompagnement de la commune auprès des bureaux d'études pour la traduction des propositions de préservation dans le PLU (rapport de présentation, plan de zonage et règlement)
- accompagnement des communes hors documents d'urbanisme pour la préparation de l'enquête publique (réalisation des cartographies, aide à la mise en place de la procédure...)

- Transfert d'expérience et échanges avec d'autres territoires (colloques, formations).

Inventaire du maillage bocager 28%

Vérification terrain du linéaire bocager présent sur la commune à partir de la photointerprétation (relevés de terrain pour assurer la mise à jour dans le SIG)

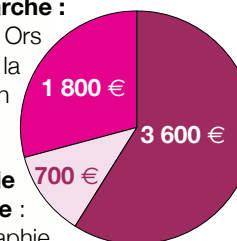
Analyse qualitative et quantitative du maillage bocager et définition du linéaire préservé 39%

- Analyse du maillage bocager inventorié et cartographie du maillage à préserver (sous SIG) :
- intégration des données numériques des inventaires terrain
- analyse spatiale permettant de hiérarchiser le maillage bocager en fonction des critères retenus: haies hautes boisées, haies bordant les routes et chemins, haies intégrant le bâti, haies à fonction anti-érosives.
- réalisation de la cartographie du maillage bocager à préserver

Ressources allouées hors ingénierie

Suivi de la démarche :
chantier de replantation à Ors
stage d'évaluation de la
démarche de préservation

Animation de la démarche :
reprographie



Inventaire du maillage bocager :
acquisition d'un outil permettant la mise à jour sur le terrain



Patrimoine naturel et eau



Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti



Développement rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

L'ACTION DANS LA CHARTE :

Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

Sensibilisation des acteurs - favoriser l'application de la réglementation sur la publicité

 Patrimoine naturel et eau

 Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti

 Développement rural

 Écocitoyenneté

 Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

60 personnes présentes à la session d'information du 29 mars 2011

CONTACT

Perrine Arfaux
 Tél. : 03 27 14 90 82

PARTENAIRES

Cabinet spécialisé MELACCA-NGUYEN, DDTM, DREAL, DVD, STAP, Sous-Préfecture, ADUS, Afficheurs/Annonceurs publicitaires, communes...

Vers un affichage publicitaire de qualité et adapté au territoire

Selon les dispositions du code de l'environnement, la publicité, les pré-enseignes et les enseignes font l'objet d'une réglementation spécifique en zone de Parc naturel régional. La loi du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement a induit des modifications dans les textes législatifs et réglementaires. Dans un objectif de conciliation du développement économique et de la préservation des paysages, la charte du Parc prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la résorption de l'affichage irrégulier sur son territoire.

A ce titre, le Parc naturel régional de l'Avesnois a confirmé son rôle d'accompagnement des communes adhérentes en les soutenant dans leur démarche de résorption de l'affichage publicitaire. Régulièrement sollicités en 2011, les services du Parc leur apportent l'appui nécessaire à la connaissance et à l'application de la législation en vigueur.

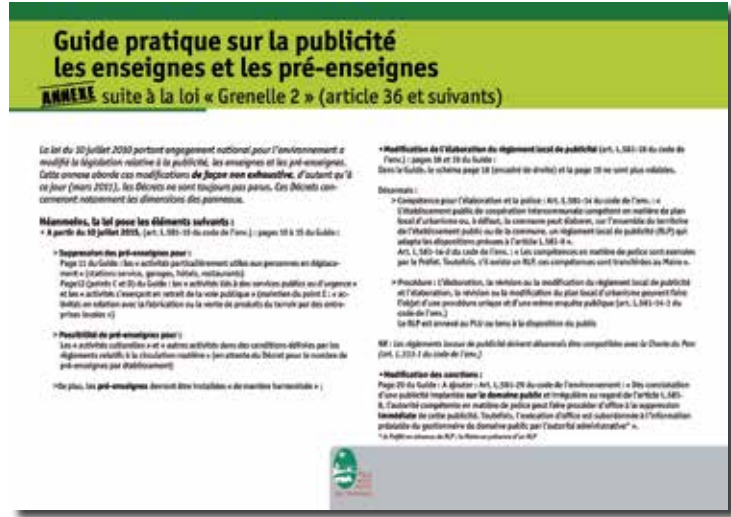
En mars 2011, les nouvelles dispositions induites par la loi Grenelle II ont été présentées lors d'une session d'information et de sensibilisation auprès de nombreux élus du Parc par l'intermédiaire du Guide pratique réalisé en 2009 et remis à jour pour l'occasion. Avec l'aide des communes, les services du Parc ont pu compléter leur inventaire des dispositifs et des professionnels de l'affichage présents sur le territoire.

Suite à la demande des élus, le Syndicat mixte du Parc a décidé de poursuivre son action en organisant de nouvelles rencontres entre communes, professionnels de l'affichage, et services de l'Etat concernés. Ces réunions d'information et d'échanges prévus en 2012 auront pour but de se concerter sur les modalités de mise en œuvre du programme d'actions pour favoriser un affichage publicitaire de meilleure qualité et adapté au territoire.

Afin de répondre à ces objectifs, les services du Parc accompagneront également les communes dans l'élaboration de règlements de publicité restreinte. Selon la charte du Parc, ces règlements locaux seront mis en œuvre en priorité dans les pôles et sur les axes paysagers structurants.



Mobilier urbain publicitaire



Le Parc, les exploitants carriers et l'UNICEM renouvellent leur partenariat

Depuis 2000, les exploitants carriers du territoire et le Parc naturel régional de l'Avesnois se sont engagés dans une démarche partenariale pour permettre une exploitation industrielle maîtrisée de la ressource en roches massives.

En 2011, le Parc naturel régional de l'Avesnois a poursuivi sa mission d'accompagnement et de conseil aux exploitants, notamment dans le cadre de l'élaboration de schémas de plantation et de la mise en place de travaux d'intégration paysagère et environnementale liés à l'extension des sites carriers.

Dans l'objectif commun d'allier développement économique des sites carriers de l'Avesnois à la préservation de l'environnement et à la responsabilité sociale, le Parc, les exploitants carriers de l'Avesnois et l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux) se sont réunis le 22 novembre 2011 afin de renouveler leurs engagements.

Cette journée a débuté par la présentation de la nouvelle convention de partenariat ainsi qu'une table ronde autour du thème «exploitation des carrières et développement durable». Ce temps en salle a été l'occasion de remettre un diplôme aux sociétés Bocahut et carrières de Dompierre pour avoir validé les différentes étapes de la Charte Environnement des industries de carrières de l'Unicem. Cette journée de rencontre entre élus et acteurs du territoire s'est terminée par la visite de la carrière de Dompierre sur Helpe. Elle a réuni plus de 60 personnes.

La nouvelle convention établit un programme d'actions jusqu'en 2015, au regard de 4 objectifs principaux :

- l'exploitation durable de la ressource géologique ;
- la préservation de l'environnement et des paysages ;
- le management environnemental des entreprises ;
- l'information et la consultation des acteurs du territoire.

Parmi les actions envisagées, les signataires prévoient notamment, dès 2012, le lancement d'une étude prospective du développement spatial et paysager des sites carriers sur 30 ans.



Hibou Grand duc nichant sur les sites carriers



Visite de la carrière de Dompierre sur Helpe



Présentation de la nouvelle convention



Patrimoine naturel
et eau



Cadre de vie,
urbanisme,
patrimoine bâti



Développement
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

8 sites d'exploitation carriers
3^{ème} convention-cadre quinquennale
6 entreprises signataires de la convention

CONTACT

Perrine Arfaux
Tél. : 03 27 14 90 82

PARTENAIRES

CCM, CBS, Secab, Bocahut,
SCD, Carrières d'Houdain,
UNICEM, UNPG, DREAL,
Aubépine



Patrimoine naturel
et eau



Cadre de vie,
urbanisme,
patrimoine bâti



Développement
rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

- 23 communes françaises et 6 anciens villages belges sur l'entité de «la Fagne de Solre transfrontalière»
- 472 édifices repérés sur 6 communes

CONTACT

Grégory Boulén
Tél. : 03 27 14 90 89
Lise De Baer
Tél. 03 27 14 90 87

PARTENAIRES

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord; Région Nord-Pas de Calais / Direction de la culture / Service du patrimoine culturel; DRAC; Espaces Naturels Régionaux; GAL de la Botte du Hainaut Service inventaire de la Région Wallone

Diagnostic raisonné du patrimoine bâti de la Fagne de Solre transfrontalière

Mis en œuvre depuis 2000, le diagnostic raisonné du patrimoine bâti s'est poursuivi aujourd'hui sur la Fagne de Solre transfrontalière. L'étude de cette 6^{ème} entité paysagère s'inscrit dans le programme Interreg IV «Transformation du patrimoine». La démarche consiste à aborder le patrimoine bâti sous trois aspects : l'inscription du bâti dans le paysage, l'inscription du bâti dans son cadre de vie et le bâti lui-même.

La synthèse des données et des observations sur le terrain a permis d'identifier les caractéristiques majeures et de préciser les spécificités et les diversités du bâti de ce territoire transfrontalier, composé de 23 communes françaises et de 6 anciens villages belges appartenant aux communes de Beaumont et Sivry-Rance. Elle a également mis en évidence des enjeux patrimoniaux communs à l'échelle du paysage et du cadre de vie. Afin de compléter cette analyse sur le volet architectural en 2011, l'habitat antérieur à 1940 et non dénaturé, a été étudié de manière systématique sur 6 communes : Choisis, Hestrud, Obrechies et Sars-Poteries pour le versant français, Leugnies et Sautin pour le versant belge. Les résultats de cet inventaire permettent de définir les caractéristiques générales du bâti et de déterminer le type d'habitat représentatif de cette entité.

Cette démarche transfrontalière participe également au renforcement d'une identité commune et permet d'observer l'influence de la frontière sur le bâti traditionnel. La publication du guide technique, au cours du premier semestre 2012, vise à mettre à la disposition des acteurs un outil commun d'aide à la décision en matière d'urbanisme et de préservation du bâti ancien.



Obrechies



Hestrud



Journée de sensibilisation : «Le bâti comme élément du paysage» le 23 septembre 2011

Cette journée de sensibilisation était destinée aux élus et acteurs transfrontaliers du projet. Les paysages bâtis du territoire transfrontalier constituent un patrimoine en constante évolution : quels en sont les caractéristiques, les acteurs et les facteurs d'évolution ? Quels sont les traits communs entre la France et la Belgique ? Quels sont les leviers d'actions en faveur de la qualité paysagère des projets ? Toutes ces questions ont pu être abordées lors de cette journée.

La matinée s'est déroulée à la Maison du Bocage de Sains du Nord. Les intervenants belges et français ont remis l'évolution du paysage de notre territoire transfrontalier dans son contexte, via une présentation orale et une exposition. L'après-midi, les participants ont été invités à un « tour-bus ». Ce parcours à travers le territoire transfrontalier a permis d'évoquer le bâti, en tant qu'élément constitutif du paysage mais également en tant qu'impact dans l'évolution des paysages ruraux. Plusieurs points d'observation avaient été choisis afin de mettre en avant les propos et de se concentrer sur l'analyse de certains sites. Cela a notamment été le cas à Eppe-Sauvage et à Sivry. En fin d'après-midi, un exposé sur les outils réglementaires de préservation des éléments paysagers du territoire a été présenté aux 50 participants présents (belges et français confondus).



Point d'observation du paysage à Eppe-Sauvage

Exposition itinérante «A la découverte du patrimoine bâti du Plateau de Mormal»

Suite à la réalisation du diagnostic raisonné du patrimoine bâti du Plateau de Mormal, une exposition itinérante a été réalisée en 2010. Cette exposition itinérante était proposée auprès des 32 communes de l'entité paysagère en 2011. Composée de 12 panneaux, cette exposition replace le patrimoine bâti dans son contexte paysager, urbain et architectural. Trois panneaux sont plus spécifiquement dédiés aux conseils à la restauration.

Le Parc a établi le plan de circulation de cette exposition itinérante. Parallèlement, il a mis en place le plan de communication pour informer les habitants des différents temps forts de l'exposition. Au total, sur les 12 communes, environ 1000 visiteurs ont profité de cette exposition portant sur le patrimoine bâti du Plateau de Mormal.

Plus particulièrement à Louvignies-Quesnoy, une journée de sensibilisation auprès des élèves de l'école primaire a été mise en place, en collaboration avec le Parc. Cette animation a permis de travailler sur l'observation des fermes anciennes du village.

À Le Quesnoy, une sélection de panneaux des cinq expositions sur le «patrimoine bâti» a été présentée au public à l'occasion des journées des villes fortifiées. Cette démarche a permis de mettre en évidence les similitudes et les différences entre le bâti de 5 entités paysagères spécifiques de l'Avesnois, regroupant : Fagne de Trélon, Thiérache, Pays d'Avesnes, Bavaïsis, Plateau de Mormal.



Exposition à Maresches



Patrimoine naturel et eau



Cadre de vie, urbanisme, patrimoine bâti



Développement rural



Écocitoyenneté



Évaluation, SIG

QUELQUES CHIFFRES

12 communes ont accueilli l'exposition en 2011 «A la découverte du patrimoine bâti du Plateau de Mormal»
1000 visiteurs environ
5^{ème} exposition itinérante sur le patrimoine bâti
2 classes sensibilisées
50 participants Belges et français

CONTACT

Grégory Boulon
Tél. : 03 27 14 90 89

PARTENAIRES

Région wallonne, service DG04
FUND Ecole des Hautes Etudes Léonard de Vinci à Louvain la Neuve
Commune de Sains du Nord